



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

CC/vg

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4 et 25 octobre 2012
2. COM(2012) 537 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne
- Examen du document
3. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013
- Rapporteur : Monsieur Lucien Lux
- Examen du volet budgétaire de la Culture (demande de la sensibilité politique ADR du 4 octobre 2012)
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Fernand Diederich, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen remplaçant Mme Anne Brasseur, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Marc Lies, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture

M. Luc Eicher, M. Bob Krieps, Mme Barbara Zeches, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Anne Brasseur, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4 et 25 octobre 2012

Les projets de procès-verbal des réunions des 4 et 25 octobre 2012 sont adoptés.

**2. COM(2012) 537 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne
- Examen du document**

Les secteurs de la culture et de la création (« SCC ») sont au carrefour de l'art, du monde des entreprises et de la technologie; de ce fait, ils sont idéalement placés pour engendrer des retombées positives dans d'autres secteurs. Ils alimentent en contenus les applications en matière de technologies de l'information et de la communication (« TIC ») et génèrent ainsi une demande en appareils électroniques et systèmes de télécommunications grand public ultramodernes. La culture et la créativité ont également des incidences directes sur des secteurs comme le tourisme et sont intégrées à tous les stades de la chaîne de valeur d'autres secteurs, comme les industries de la mode et du luxe, où leur importance en tant que «ressources de base» va croissant.

De manière plus générale, la culture et la création ont une incidence sur l'innovation dans d'autres secteurs. Comme le souligne la communication sur l'Union de l'innovation, l'innovation dépend de plus en plus de facteurs non technologiques, comme la créativité et le design, et de nouveaux processus organisationnels ou de nouveaux modèles commerciaux.

Elle repose, dans une large mesure, sur des écosystèmes créatifs dans lesquels la qualité et la diversité des partenariats entre les différents secteurs, d'une part, et des types d'acteurs, d'autre part, jouent un rôle déterminant.

Cela est particulièrement manifeste dans les industries manufacturières, où le design apporte une valeur ajoutée aux produits, services, procédés et structures de marché. Dans les entreprises qui investissent deux fois plus que la moyenne dans des ressources créatives, la probabilité de lancer des produits innovants est 25 % supérieure.

Cette fonction de catalyseur peut également constituer une ressource fondamentale pour l'innovation sociale et permettre de répondre aux grands défis sociétaux, tels que le changement climatique, le développement durable, l'évolution démographique ou la diversité culturelle. Par exemple, les SCC peuvent collaborer avec le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle pour déterminer le bon dosage de compétences (créativité, esprit d'entreprise, réflexion critique, prise de risques et engagement) dont l'Union a besoin dans la société de la connaissance pour rester compétitive.

La Commission européenne invite donc les Etats membres avec toutes les parties prenantes publiques et privées, à prendre les mesures suivantes:

- Procéder à l'évaluation complète du potentiel des SCC pour une croissance intelligente, inclusive et durable et poursuivre l'intégration des SCC dans leurs stratégies de

développement à tous les niveaux, en particulier dans le contexte des stratégies de spécialisation intelligente ;

- Renforcer la coopération dans l'ensemble des SCC et avec d'autres secteurs comme les TIC, le tourisme, etc., y compris par l'intermédiaire d'initiatives communes, afin d'améliorer la compréhension dans les différents secteurs et de contribuer à développer un état d'esprit plus ouvert, plus innovant et plus entreprenant dans l'économie ;
- Encourager et faciliter la création de plates-formes, de réseaux et de pôles (clusters) pour toutes les parties prenantes publiques et privées qui jouent un rôle dans les SCC ;
- Favoriser les partenariats structurés entre les SCC, les partenaires sociaux et tous les types de prestataires de services d'éducation et de formation, y compris les contrats d'apprentissage ;
- Promouvoir la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de l'éducation et de la formation informelles et non formelles dans les domaines se rapportant aux SCC ;
- Stimuler l'intérêt des établissements financiers pour les investisseurs ainsi que la propension à l'investissement des SCC et concevoir des instruments d'ingénierie financière appropriés, notamment des systèmes de garantie, y compris par une utilisation appropriée du futur programme Europe créative et des Fonds de la politique de cohésion ;
- Aider les SCC à examiner et expérimenter de nouvelles stratégies de conquête de nouveaux publics et de nouveaux modèles commerciaux importants pour le passage au numérique ;
- Soutenir la numérisation de contenus culturels et la création de plates-formes en ligne, conformément aux règles de l'Union sur les aides d'État ;
- Encourager les SCC à affirmer et à renforcer leur présence sur les marchés internationaux, y compris par l'établissement de partenariats internationaux et d'une coopération avec les pays tiers.

Les suites réservées à la communication au niveau du Conseil dépendent des présidences à venir et sont à mettre en relation avec ce que prévoit le programme de travail et ce que le Conseil a déjà adopté comme conclusions à cet égard.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- La communication examinée est importante en ce qu'elle montre la contribution de la culture à l'économie. Cependant la culture ne doit pas être réduite à son apport économique.
- Il semble que la culture soit moins thématifiée dans les Conseils des ministres sectoriels, ce qui peut s'expliquer par le contexte de crise économique qui s'est répercutée sur les budgets.

3. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

Cette réunion a été organisée à la demande de la sensibilité politique ADR, l'objectif étant que Madame la Ministre de la Culture s'exprime sur les volets budgétaires qui sont de son ressort.

En particulier, le représentant de la sensibilité politique ADR souhaite connaître la contribution du Ministère de la Culture à l'effort d'économies.

Madame la Ministre rappelle ses efforts pour mener une politique équilibrée qui consiste à soutenir les secteurs de la culture qui sont de nature fragile tout en évitant tout dérapage des dépenses. La progression des dépenses du Ministère de la Culture, traditionnellement moins élevée que celle du budget de l'Etat, a ainsi pu être maîtrisée au cours des dernières années. En effet, la culture doit se montrer solidaire dans l'effort de réaliser des économies. Ainsi les dotations aux instituts culturels tendent à baisser, en raison de l'intégration des réserves.

Au niveau du Fonds pour monuments historiques, des économies de 1,3 MEUR par an ont pu être réalisées durant les trois dernières années, sur une dotation totale de 10 MEUR.

Le budget infrastructures culturelles baisse systématiquement depuis quelques années.

Le Grand-Duché de Luxembourg, grâce à son haut niveau d'investissements, dispose aujourd'hui d'une bonne offre culturelle qui est un atout déterminant pour l'attractivité du pays. Le soutien à la création est une mission importante, dans la mesure où les 44 établissements culturels nationaux emploient 1.000 personnes qu'il faut éviter de précariser. Le secteur culturel au sens large (c'est-à-dire qui inclut notamment l'architecture et l'édition) représente au total 6.000 emplois.

Dans le cadre de la politique anticyclique mise en place par le Gouvernement, le Ministère a pu effectuer une série d'investissements via le Fonds pour monuments historiques.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Le Ministère de la Culture a prévu de réaliser des économies de 134.000 EUR au niveau des frais de fonctionnement, ce qui représente, eu égard la taille du Ministère, un effort considérable.
- Pour être présent à Venise, il faut avoir un endroit. Les frais de 100.000 EUR déboursés annuellement pour la location du Ca' del Duca sont relativement faibles par rapport au loyer d'un pavillon aux « Giardini » ou alors aux frais liés à la propriété d'un endroit. De plus la participation du Luxembourg aux biennales lui donne une visibilité sur la scène internationale, couronnée par l'attribution en 2003 du Lion d'or, à l'artiste luxembourgeoise Su-Mei Tse. Les critiques de la participation luxembourgeoise autant aux biennales d'art qu'aux biennales d'architecture sont toujours très positives.
Il est rappelé que l'exposition *Atelier Luxembourg - The Venice Biennale Projects 1988-2011*, qui se tient actuellement au MUDAM, retrace le parcours exceptionnel de la présence du Luxembourg à cette manifestation internationale d'art contemporain.
- La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" affiche une augmentation d'environ 100.000 EUR entre le Budget 2013 (6,6 MEUR) et le budget voté 2012 (6,5 MEUR) qui s'explique en partie

par l'application de l'index. La constitution d'une collection requiert par ailleurs la mise à disposition des fonds nécessaires.

- Le feu vert donné récemment par le Gouvernement pour la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale au Kirchberg est une bonne nouvelle. Néanmoins il ne faut pas perdre d'esprit la situation des Archives nationales.

Le représentant de la sensibilité politique ADR souhaite recevoir les détails des postes suivants :

- Animation socio-culturelle ;
- Subsidés et conventions.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé au cours de la réunion.

Luxembourg, le 29 novembre 2012

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente,
Martine Mergen